

MAIRIE de VILLEGLY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 octobre 2022 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – COULONVAL – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MM. et Mme. SANCHEZ – DUVERT – SALANDINI – BELUCHE.

Absent : M. FOURES

Secrétaire de séance : M. Raymond BENOIT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **VALIDATION DU PADD.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 18 juillet 2022, le projet d'aménagement et de développement durables a été approuvé.

L'avancée des études du P.L.U. et notamment la mise en place des OAP ont entraîné des modifications du PADD telles que les surfaces constructibles et la suppression de la zone d'équipements sportifs au Pontils.

Après débat, l'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité**, prend acte de ces modifications et approuve le nouveau PADD qui annule et remplace celui approuvé précédemment.

- **ACQUISITION FONCIERE.**

M. le Maire informe ses collègues des entretiens qu'il a eu avec les héritiers FORT. Il fait part de leur accord pour vendre un certain nombre de parcelles, pour une superficie totale de 17 211 m², au prix de 0.15 € le m² soit 2 581.65 €.

Approbation du Conseil Municipal après en avoir **délibéré à l'unanimité**.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023 : DETR, DEPARTEMENT, AGGLO, SYADEN.**

Comme tous les ans la commune se doit de déposer les dossiers de demande de subvention tant auprès de l'Etat que du Département avant le 31 octobre 2022.

Aussi, pour les investissements 2023, M. le Maire propose de solliciter des subventions pour les opérations ci-après :

- D.E.T.R. « Requalification du Bourg Centre – 1^{ère} tranche », pour un montant de 164 190.66 € H.T.,
 - Conseil Départemental « Rénovation énergétique de la salle polyvalente », pour un montant de 222 913.20 € H.T.,
 - Carcassonne Agglo « Requalification bourg centre – Mise en conformité arrêt bus », pour un montant de 49 228.29 € H.T.,
 - SYADEN « Pose d'éclairage LED autonomes route de Bagnoles », pour un montant de 25 052.04 € H.T.
- Après en avoir **délibéré, accord unanime** du Conseil Municipal.

- **LOGICIEL CIMETIERE.**

Dans un souci de modernisation et sur proposition de M. Michel GREFFIER chargé de ce dossier, il est proposé la digitalisation du cimetière pour un suivi plus performant.

Berger Levrault, déjà partenaire de la commune propose la mise en place du logiciel, pour un montant de 1 182 € avec une maintenance mensuelle de 34 €.

Après en avoir **délibéré, accord unanime** du Conseil Municipal.

- **SYSTEME DE SAUVEGARDE EXTERNE.**

Afin de préserver les données informatiques gérées par la commune, Berger Levrault propose un système de sauvegarde externe.

La mise en place de ce système s'élève à 204 € et la maintenance à 240 € par an.

Après en avoir **délibéré, accord unanime** du Conseil Municipal.

- **BORNE DIGITALE.**

M. le Maire informe ses collègues des contacts qu'il a eu avec la société DIGIT Innovation qui a fait une proposition commerciale, pour la mise en place d'une borne digitale. Le montant mensuel s'élève à 70 € H.T. par mois pour une durée de 20 mois.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), décide pour le moment de ne pas donner suite à cette proposition.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 10.**

M. le Maire propose une Décision Modificative qui se résume à une opération d'ordre relative au budget de l'eau, budget qui a été transféré à Carcassonne Agglo depuis de nombreuses années.

Cette D.M. est demandée par la Trésorerie, afin de solder définitivement ce budget.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DIVERS.**

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la mairie de Conques-Sur-Orbiel qui sollicite le stade municipal pour permettre à l'équipe séniors de l'A.S. Conques de disputer un match.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette demande, il propose d'y répondre favorablement.

Accord du Conseil Municipal.

• **Repas cantine :**

M. le Maire informe ses collègues que le prix des repas cantine n'a pas augmenté depuis 2011 et que depuis, tant le prix de la fourniture des repas par Occitanie Restauration ainsi que celui de frais annexes (pain, charges de personnel) ont augmenté.

Il propose qu'une réflexion soit menée et que cette question soit débattue lors d'un prochain conseil.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. Raymond BENOIT fait le compte rendu d'un certain nombre d'actions :

* Pose des guirlandes de Noël les 06 et 07 décembre,

* Installation de deux sapins de Noël, un sur le parvis de la Mairie et un devant l'église,

Il présente le projet de mise en place de sacs de déjections canines qui passe par une récupération gratuite en mairie (200 sacs par trimestre). Cette expérience qui a pour objectif de sensibiliser les propriétaires de chiens sera mise en place pour une année.

Une section du 3^{ème} RPIMa sera sur Villegly le 23 novembre 2022. La salle polyvalente sera mise à disposition et une réception aura lieu à cet effet.

M. Emmanuel COULONVAL informe ses collègues, que 3 nouveaux bénévoles ont adhéré à la réserve communale de sécurité civile qui a maintenant à son compte, un effectif de 20 personnes.

M. Stéphane AZEMA demande qu'un écran opaque soit posé sur la porte d'entrée de l'école maternelle et fait un compte rendu de l'assemblée générale du rugby qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Mme Janine POUSSE indique préparer le repas des aînés pour mars 2023 et attend le devis du traiteur.

M. Michel GREFFIER informe de la préparation du cimetière pour le 1^{er} novembre.

Mme Véronique MARCAILLOU attire l'attention sur le manque d'informations du Salon des Maires qui s'est déroulé le vendredi 14 octobre 2022.

Une attention particulière y sera portée l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

 Le Maire,

Alain MARTY